BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1177

971 – GUADELOUPE

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE POINTE-À-PITRE

Ventes et cessions

104 214 424 RCS Pointe à Pitre.
KAZ A GRIMP.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 3000.00 EUR.
Adresse : 12, Lotissement Les Surettes Appp4 Gissac Bois Jolan, 97180 Sainte-Anne.
Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 80000 EUR.
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Salle d'escalade et de yoga, avec possibilité d'acheter des produits accessoires et équipements de sports, ainsi que de consommer des prestations de restauration et de boisson rapide..
Adresse : Route de la Riviera Cocoteraie, 97190 Le Gosier.
Précédent propriétaire : 843 530 510 RCS Pointe à Pitre. **GWADA GRIMPE.**
Date de commencement d'activité : 8 juin 2026.
Publication légale : Radio Caraïbe International *du* 23 juin 2026.
Oppositions : Les oppositions sont reçues eu Cabinet THESA AVOCATS, représenté par Maitre Laurent Philibien, avocat au Barreau de Guadeloupe, Immeuble BRAVO 2, Voie Verte - Jarry - 97122 BAIE-MAHAULT, agissant pour le compte de Maître Adèle Teulon, avocat au Barreau de Paris, séquestre amiable du prix de cession..
Commentaires : Acte sous seing privé en date du 08/06/2026 enregistré au Service de l'Enregistrement de SDE DE POINTE A PITRE le 19/06/2026, Dossier 202600012877. Référence : 9714P322026A 00842. Adresse de l'ancien propriétaire : Route de la Riviera Cocoteraie 97190 LE GOSIER. Adresse du nouveau propriétaire : 12 Lotissement les Surettes Appp4 Gissac Bois Jolan 97180 SAINTE-ANNE. Rectificatifs paru le 24 juin 2026, le 30 juin 2026 et le 17 juillet 2026 dans le journal RCI. FM. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..